Février 2014

Mémoire de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) déposé au Ministère de l'Industrie du Canada, dans le cadre du renouvellement de la Stratégie des sciences et de la technologie

Favoriser une culture d'excellence en innovation

35 ans ADRIQ

Table des matières

Préambule **2**

I. **Réponses aux questions** **4**

a. Bloc A: L'innovation au sein des entreprises **4**
b. Bloc B: Former des gens innovateurs et qui ont l'esprit d'équipe **6**
c. Bloc C: Excellence en recherche et développement dans les secteurs publics et de l'éducation Post-secondaire **6**

II. **Conclusion** **10**

Annexes **11**

- Annexe A : Recommandations ADRIQ – PNRI **11**
- Annexe B : A propos de l'ADRIQ **12**
- Annexe C : Liste des membres du conseil d'administration **13**
- Annexe D : Impacts fiscaux pour les entreprises **19**
- Annexe E : Projet de démonstration NeoTic **22**
- Annexe F : Recommandations liées aux mesures fiscales **23**

Préambule

L'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) est heureuse de participer à ce processus de consultation. Celui-ci, en effet, vient bonifier notre propre processus de consultation qui a mené au dépôt, en octobre 2012, auprès du gouvernement du Québec, d'un mémoire qui présente le consensus de l'industrie québécoise face aux éléments et mesures clés qu'une stratégie d'innovation devrait englober. Étant un acteur privilégié de l'écosystème de l'innovation au Québec, nous nous réjouissons de contribuer aux questionnements de votre comité scientifique et nous serons aussi heureux, tel que nous le faisons présentement avec le CNRC-PARI, le DÉC, la FCI ainsi que le CRSNG, d'épauler ces organismes dans le déploiement des initiatives fédérales en vue d'aider l'écosystème québécois à promouvoir et instaurer certaines initiatives structurantes en matière de recherche et d'innovation.

À cet effet, nous organisons plusieurs conférences, séances de maillage, forums de discussion sur des thématiques liées à l'innovation et animons un réseau d'accompagnement composé d'experts en innovation qui supporte les conseillers technologiques en innovation (CTI) du PARI, en plus d'aider les acteurs terrains du DÉC, des CLDs, ainsi que de divers autres intervenants économiques.

L'ADRIQ souhaite, tout comme la majorité de ses membres, ***que le soutien aux entreprises s'étende jusqu'à la phase de commercialisation*** afin de favoriser à plus long terme le retour sur les investissements pour les communautés en matière de création ou de maintien d'emplois.

Comme nous l'avons déjà indiqué au gouvernement du Québec, l'ADRIQ et ses membres insistons sur l'importance ***d'assurer une convergence entre les divers organismes de développement économique autant fédéraux que provinciaux***, ainsi que des diverses politiques de développement existantes (ex : Politique industrielle et manufacturière québécoise, Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI)). Ce message a d'ores et déjà été communiqué directement à la ministre Zakaïb et au ministre Duchesne. Il en va, en effet, de l'efficacité de nos efforts globaux et de l'optimisation des deniers publics.

Nous espérons que la nouvelle Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement du Canada constituera un ensemble homogène de mesures qui favoriseront la collaboration des différentes instances en vue de ***simplifier l'accès et l'utilisation des services par les entrepreneurs – (voir l'Annexe F – Nos recommandations liées au rapport Jenkins)***.

L'ADRIQ offre sa collaboration aux diverses instances fédérales et provinciales, et votre groupe d'experts, afin de réunir les facteurs favorables et les conditions propices au succès des entreprises innovantes du Québec.

Nous vous invitions à consulter le site Internet de l'ADRIQ pour connaître notre position relative aux politiques gouvernementales :

- Panel ADRIQ – Acfas, Tables InnovAction, 11 avril 2013

- Les 10 recommandations de l'ADRIQ en vue de la nouvelle Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI), octobre 2012.

À propos de l'ADRIQ-RCTi

L'ADRIQ anime une vaste association d'affaires, unique et influente, pour soutenir l'innovation technologique au Québec et pour favoriser les partenariats entre décideurs. Depuis 1978, elle aborde et véhicule les principales préoccupations et problématiques des entreprises innovantes qu'elle représente afin de réunir les facteurs favorables et les conditions propices à leur succès.

Le réseau RCTi s'est joint à l'ADRIQ en octobre 2011 et devient la branche de services directs d'accompagnement aux PME de l'ADRIQ. Cette nouvelle sphère regroupe quelque 200 spécialistes permettant d'améliorer la compétitivité chez les PME innovantes par le biais de services-conseils publics et privés adaptés à leurs besoins. Notre association rejoint efficacement plus de 8 000 décideurs en innovation à travers le Québec.

I. Réponses aux questions

Bloc A : Innovation au sein des entreprises

Q.1 Selon les conseils fournis par le groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral de la recherche-développement, que peut-on faire de plus pour améliorer les investissements des entreprises en R-D et en innovation ?

1. En assurant un cadre règlementaire et fiscal stable et prévisible – idéalement sur 5 ans. Voir l'Annexe F.

2. En instaurant des mesures favorables au maintien de la génération d'investissements directs étrangers (IDE) dans des secteurs de pointe (ex : Technologies de l'information (Infonuagique), énergies propres, ressources naturelles, etc.) en établissant et favorisant le travail en réseau (voir le projet de démonstration – NéoTic en Annexe E).

3. En ciblant davantage les investissements afin d'accroître la productivité dans le secteur manufacturier (ex : équipements de pointe, automatisation et informatisation, formation de calibre mondial des équipes de gestion aux meilleures pratiques en innovation (MPI).

4. En favorisant les initiatives à coûts et risques partagés (ex : consortium, plateforme de réseaux, partenariats public-privé, etc.)

Q.2 Quelles mesures pourraient être prises, par le gouvernement ou d'autres parties, pour améliorer la mobilisation des connaissances et de la technologie des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des laboratoires gouvernementaux vers le secteur privé ?

1. Le soutien à des projets et plateformes de collaboration R&D qui intègrent les entreprises-universités en vue d'accélérer le transfert des connaissances et la mise en marché des innovations. Le Québec a mis en réseau 46 Centres collégiaux de transferts technologiques (CCTT) et compte plusieurs parcs technologiques/incubateurs qui tissent ce genre de collaboration et d'aide afin de valoriser des solutions adéquates à des problématiques précises.

2. En appuyant la mise en place et le maintien de centres d'innovation multisectoriels centrés sur les besoins de l'industrie (« industry driven »). Cela permettra de concentrer les objectifs de recherche sur les besoins, les pratiques et les intérêts des utilisateurs.

3. La mise en place d'un consortium regroupant les acteurs de l'écosystème :

   Dans son mémoire d'octobre 2012, l'ADRIQ consacrait un chapitre entier sur la nécessité de concerter tous les acteurs du domaine de l'innovation. Nous notions que :

   > *« L'établissement d'un tel consortium devrait permettre de simplifier les mécanismes de liaison, de valorisation et de transfert tout en permettant une meilleure harmonisation avec les programmes provinciaux-fédéraux. Il s'agit notamment de regrouper les services liés tant au soutien à la recherche précompétitive qu'au développement expérimental mené par les entreprises »*

   Nos réactions au Rapport Jenkins en 2012 (voir l'Annexe F) abonde dans ce sens.

   En consolidant cette collaboration, l'ADRIQ croit que plusieurs entrepreneurs seraient déjà réceptifs à consolider les divers acteurs de l'innovation. Lors de notre processus de consultation, plusieurs ont d'ailleurs évoqué l'importance de pouvoir récupérer rapidement les mises de fonds et les capitaux investis dans l'innovation, laquelle peut s'étendre sur de longues périodes, souvent de 24 à 48 mois.

   La consolidation des programmes d'aide et l'assouplissement des critères d'accès à l'aide leur permettraient d'augmenter plus rapidement leur niveau de trésorerie, ce qui leur assurerait les assises financières nécessaires pour affronter les marchés internationaux et s'y faire une place. Finalement, un passage plus rapide à l'accès aux marchés leur permettrait d'atteindre plus vite leur seuil de profitabilité et la possibilité de réinvestir dans l'innovation, soit par la création de nouveaux emplois, soit par l'acquisition de nouveaux équipements ou brevets.

4. Faciliter l'innovation ouverte :

En aidant les entreprises à participer à des activités (plateformes) d'innovation ouverte y compris celles à caractère international. Des incitatifs fiscaux (ex : crédits d'impôt remboursables) pourraient être consentis aux PME dans le cadre d'un programme plus large d'incitatifs fiscaux couvrant des dépenses éligibles pour les activités de pré-commercialisation. Cela inciterait l'écosystème au partage de l'information.

Bloc B : Former des gens innovateurs et qui ont l'esprit d'entreprise

Q.1 Comment le Canada peut-il continuer à former, à attirer et à maintenir en poste les chercheurs les plus talentueux au monde dans nos entreprises, nos établissements de recherche, nos collèges, nos écoles polytechniques et nos universités ?

Initier avec le Conseil des Ministres du Canada, DFAIT, CBIE, NSERC, Edu Canada, et d'autres associations, une campagne internationale d'image de marque faisant la promotion du Canada comme une destination de choix pour poursuivre ses études et comme une destination scientifique de classe mondiale. Sachant qu'une grande proportion d'étudiants-chercheurs poursuit sa carrière au Canada, cette stratégie devrait être aussi supportée par Immigration Canada en vue de faciliter et accélérer l'entrée des étudiants étrangers.

Bloc C : Excellence en recherche et développement dans les secteurs publics et de l'éducation Postsecondaire

Q. 1 Comment le Canada pourrait-il s'appuyer sur ses réussites en tant que chef de file mondial dans le domaine de la recherche axée sur la découverte ?

Comme les universités jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition du savoir et tout particulièrement au niveau de la recherche fondamentale, les partenariats avec les autres acteurs de la R-D sont instrumentaux pour l'émergence de solutions appliquées.

- D'où la nécessité d'avoir l'environnement propice au travail en réseau.
- Accroître le budget alloué aux collaborations internationales. Cela constitue une pierre angulaire, une priorité incontournable dans le contexte de la mondialisation des échanges.
- Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux services offerts par les centres de recherche du Québec afin d'obtenir des solutions concrètes à leurs enjeux spécifiques (voir la plateforme NéoTic – page suivante).
- Il est crucial de développer des réseaux internationaux en vue de faciliter l'accès aux marchés et de mettre ces réseaux à contribution pour des projets bien précis.

Instauration d'un projet de démonstration : Le projet de NéoTic

L'ADRIQ promeut présentement un projet de démonstration qui vise à mettre en commun les découvertes scientifiques et de faire du Québec / Canada un chef de file dans 3 créneaux précis (détails en Annexe E)

Nature du projet :
Lancement d'un projet de collaboration qui amènerait tous les joueurs du domaine des TIC à collaborer sur une plateforme commune dans des sphères précises.

Créneaux :

1. Transport durable et électrification intelligente
2. Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale
3. Soins de santé personnalisés

En collaboration / réseaux :

- Universités
- Centres de recherche appliquée
- Industrie
- Gouvernements
- Citoyens
- PME

NéoTIC offrirait la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs et les villes pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée.

Exemples possibles de réalisations dans le cadre d'un transport durable et de réseaux intelligents :

- Stationnement intelligent à localisation et tarification variable
- Aiguillage automatique de grandes artères aux heures de pointe
- Allocation/disponibilité en temps réel grâce à l'interconnexion multimodale (métro, train, autobus, vélo, Communauto)
- Optimisation de trajet en temps réel pour les automobilistes
- Tarification variable pour le trafic entrant (type et période)

Avantages systémiques :

- Permet d'orienter la recherche universitaire *vers* l'innovation
- Transfert optimal des connaissances – modèle d'innovation de classe mondiale
- Partage des risques et des coûts
- Positionnement en tant que **chef de file mondial**
- Retombées gouvernementales : de 5 pour 1 sur ces projets, soit 115 M$/an

Q. 2 L'ensemble des programmes du gouvernement du Canada sont-ils conçus de manière à appuyer de la meilleure façon possible l'excellence en recherche ?

Afin d'être davantage compétitif, le gouvernement canadien doit s'arrimer avec le contexte mondial. Celui-ci doit permettre un écosystème capable de fertiliser le terreau de la recherche fondamentale en vue d'accéder rapidement aux stades de la recherche appliquée et d'accélérer l'émergence commerciale des partenariats de recherche (universités, centres de recherche publics, entreprises, consortiums). Tel que précédemment, l'excellence de la recherche consiste en une panoplie de mesures dont celle d'optimiser l'efficience de l'écosystème de l'innovation par un meilleur accès des entreprises aux programmes, aux experts et aux infrastructures.

Nous nous réjouissons d'ailleurs du nouveau portail de la Fondation Canadienne pour l'Innovation (www.innovation.ca/fr/navigateur/) qui permet aux entreprises d'accéder à un « répertoire interrogeable d'installations et de laboratoires de recherche des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche du Canada » qui veulent créer des partenariats ou des collaborations avec le secteur privé. De même, l'ADRIQ offrira prochainement un carrefour d'expertises destiné à l'écosystème québécois (www.inno-connect.com). Ce type d'initiative, ainsi que la plateforme de Nano Québec (http://www.nanoquebec.ca) sont des exemples concrets d'initiatives porteuses pour l'ensemble du Canada.

Tel que mentionné dans le mémoire de l'Acfas, nous soutenons leur position quant aux besoins d'entretenir l'équilibre et la diversité du système de recherche et d'innovation, d'arrimer les programmes fédéraux avec ceux des provinces et de maintenir des infrastructures de recherche de haut calibre. (Source : Mémoire de l'Acfas : De l'importance de préserver les acquis – 30 janvier 2014).

Note : Dans notre processus de consultation durant l'été 2012, nous constations qu'il y a dans certains secteurs stratégiques un besoin important de disposer de meilleures infrastructures pré-manufacturières. Il nous faut des installations et des équipements de pointe tout en s'assurant qu'une utilisation intensive de ces infrastructures sera faite par les entreprises et les institutions de recherche. Nous devons être en mesure de stimuler la synergie au sein de nos chaînes de valeur.

Comme pistes de solution, le gouvernement devrait accorder la priorité aux actions suivantes :

1. Développer et optimiser l'utilisation des centres d'innovation (centres d'excellence) pour favoriser l'intégration de systèmes à grande échelle (industrialisation)

2. Étendre à tout le Québec l'établissement d'une plateforme qui faciliterait la diffusion des nouvelles technologies et de l'information vers les organisations innovantes au Québec

3. Encourager l'émergence de structures de co-création ou d'innovation ouverte centrées sur l'utilisateur et soutenues par un partenariat public-privé-citoyens. Par exemple :

    - Laboratoires vivants
    - Systèmes coopératifs d'innovation
    - Écosystèmes collaboratifs
    - Plateformes créatives d'innovation commerciale
    - Regroupements sectoriels de recherche industrielle

4. Promouvoir la standardisation de certains processus dans certaines industries (ex. : secteur manufacturier).

Mais au-delà des pistes de solutions énoncées, nous soulignons l'importance pour les centres de recherche au Québec de pouvoir réduire le fardeau associé aux charges relatives aux frais indirects de recherche. Tel que soutenu par l'Acfas, le gouvernement du Canada devrait assumer ces frais à la hauteur de 40% du financement de recherche octroyé. Nous constatons que les universités québécoises puisent à même leur budget de fonctionnement les coûts associés au fonctionnement des installations de recherche. Cela affecte la capacité de celles-ci à maintenir une qualité d'enseignement comparable aux années antérieures. Nous souhaiterions que cette question soit abordée en priorité, afin d'assurer que les investissements octroyés dans les dernières décennies en vue de soutenir l'excellence de la recherche ne se fassent pas au détriment de la qualité de l'enseignement.

II. Conclusion

L'objectif de ce mémoire visait à informer votre Ministère des possibilités d'accélérer la croissance économique via l'innovation et d'illustrer des mesures fiscales très concrètes permettant au gouvernement d'optimiser l'efficience des programmes et de faciliter l'accès à la recherche publique et privée.

Nous sommes convaincus que l'innovation peut jouer un rôle prépondérant dans la définition de notre nouvelle économie du savoir. L'innovation peut être un levier créateur de valeur socio-économique tout en permettant à nos entrepreneurs d'être outillés convenablement pour faire face à la concurrence mondiale.

Toutefois, face à la course effrénée pour l'avancement de la recherche, il est stratégique de vouloir aider nos entrepreneurs à sécuriser davantage leurs parts de marché. En effet, malheureusement, sans la commercialisation de nos innovations québécoises, nous perdons un levier de choix pour assurer notre place dans l'économie du savoir et, par ricochet, notre soutien à la croissance économique responsable.

Annexes

ANNEXE - A

Mémoire de l'ADRIQ : 10 enjeux et 10 recommandations

Nous avions, en octobre 2012, dans le cadre de la consultation visant à l'élaboration de l'actuelle PNRI, identifié dix enjeux et proposés des pistes de solutions. Le tableau suivant présente un sommaire de ceux-ci.

Enjeux	Orientations
1. Commercialisation[1]	• Soutenir et encourager les étapes liées à la mise en marché d'une innovation en vue d'en favoriser son adoption par le marché.
2. Efficience de l'écosystème de l'innovation	• Optimiser l'efficience de l'écosystème de l'innovation par un meilleur accès des entreprises aux programmes, aux expertises et aux infrastructures.
3. Culture d'innovation et d'entreprenariat	• Encourager l'entreprenariat chez tous les jeunes et les citoyens, l'innovation dans les entreprises, et promouvoir au sein du public l'idée des bienfaits que peut apporter l'innovation.
4. Capital et investissements	• Accroître à long terme la capacité financière des entreprises à innover et commercialiser leurs innovations.
5. Main d'œuvre	• Favoriser la formation et la rétention d'une main d'œuvre hautement qualifiée en innovation selon les besoins et les tendances du marché et des entreprises.
6. Promotion	• Promouvoir la capacité d'innovation du bassin technologique québécois.
7. Infrastructures	• Accroître la capacité industrielle du Québec pour la rendre plus concurrentielle à l'échelle internationale.
8. Propriété intellectuelle	• Simplifier la protection et l'accès à la propriété intellectuelle afin d'accélérer la mise en marché des innovations.
9. Positionnement	• Faire du Québec un leader en innovation durable dans les secteurs technologiques porteurs du Québec.
10. Collaboration et accès à la recherche publique	• Accélérer le développement de la recherche et du tissu industriel du Québec.

ANNEXE - B

A propos de l'ADRIQ

Depuis 35 ans, nous animons une vaste association d'affaires, unique et influente, pour soutenir et promouvoir l'innovation au Québec.

Nous travaillons de concert avec l'industrie, les chambres de commerces, les organismes d'aide économique ainsi qu'avec les divers paliers gouvernementaux afin de créer les conditions favorables en vue d'aider nos entreprises innovantes à rayonner, à être rentable et viable.

Pour y arriver, nous animons un réseau d'accompagnement, d'experts-conseils qui regroupe quelque 200 spécialistes permettant d'améliorer la compétitivité chez nos entreprises. Nous organisons des activités de réseautage/maillage en plus de fournir des études à saveur économique. Nous collaborons avec les centres de recherche, les universités, les centres d'expertises collégiaux en plus de sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat et à devenir curieux scientifiquement.

A cet effet, l'ADRIQ a organisé plus de 4 000 visites et conférences scolaires. Bref, notre association rejoint efficacement plus de 8 000 décideurs / chercheurs / experts en innovation à travers le Québec.

Nos services

- Accompagnement et services conseils
- Événements de réseautage
- Tournées scolaires et visites TechnoScience
- Outils de recherche de financement
- Veille technologique en innovation

ANNEXE – C : Conseil d'administration et conseillers accrédités RCTi

Liste des membres du conseil d'administration de l'ADRIQ

Nom	Fonction	Entreprise
Albert De Luca	Associé, Fiscalité	Deloitte
Michel Guay	Président et Chef de la direction	Gtechna
Alain Coulombe	Président	3D Semantix
Jean Hamel	Vice-président, Pâtes, papiers et bioproduits	FPInnovations
Marie Lapalme	Co-CEO et Chef de la direction technologique	AudiSoft
François Nadeau	Président	Tecnar
Pierre Boucher	Directeur, Recherche et Innovation	Ericsson Canada
Nancy Déziel	Directrice générale	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales
Joël Fournier	Président et directeur général	Alliance Magnésium
Luc Fournier	Consultant	Consultant
Pierre Fréchette	Directeur, Recherche et Développement	EXFO
Charles Gagnon	Directeur, Valorisation de la technologie	Hydro-Québec, IREQ
Roger Gaudreault	Directeur corporatif, Développement Scientifique et Innovation	Cascades
Yves Goudreau	Vice-président, Développement des affaires	Premier Tech
Denis Hardy	Président-directeur général	Centre de recherche industrielle du Québec
Heidi Lange	Présidente	Lange Consultants
Erik Michaelsen	Directeur, Technologie des puces inversée	IBM Canada
Daniel Pratt	Vice-président, Industrie des sciences et des technologies	RBC Groupe financier
Yves Richer	Président	SPG | ACRO
Gilles Savard	Directeur de la recherche et de l'innovation	Polytechnique Montréal
François Verdy Goyette	Directeur général	Centre d'innovation en microélectronique du Québec
Carl Viel	Président-directeur général	Québec International
Marco Blouin **OBSERVATEUR**	Directeur, Direction de la recherche industrielle	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Jacques Dénommée **OBSERVATEUR**	Associé, Capital de risque	BDC Capital de risque

Liste des experts accrédités du RCTi

Entreprise	Nom	Spécialités
Géo Alliance international inc.	Alain Fecteau	• Commercialisation • Commercialisation de l'innovation • Commercialisation Exportation au niveau sectoriel et géographique • Stratégie d'affaires • Stratégie d'affaires commercialisation de l'innovation
ID GotoMARKET inc.	Alain Marchildon	• Commercialisation
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Alexandre Abecassis	• Agent de brevet • Propriété intellectuelle
ACCAMER Inc.	André Chalifour	• Commercialisation • Stratégie d'affaires
Benoit & Côté	C. Marc Benoit	• Droit • Propriété intellectuelle • Veille technologique
Norton Rose	Christian Cawthorn	• Agent de brevet • Propriété intellectuelle
CEIM - Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal	Christian Wopperer	• Commercialisation • Stratégie d'affaires
Efficience 2001 inc.	Claude Vadnais	• Développement de produits • Ressources humaines • Stratégie d'affaires
Tactik & Innovation Marketing	Claude H. Beauregard	• Commercialisation Exportation au niveau sectoriel et géographique • Étude de marché • Positionnement
Vecteur TI INTL. Inc.	Daniel Labonté	• Crédit d'impôt à la RS&DE • Gestion de la PI Développement de produits • Stratégie d'affaires
Gestion conseil innofab inc.	David Théberge	• Nouvelles pratiques d'affaires • Coaching • Productivité

Entreprise	Nom	Spécialités
DéPhiCom	Denis Lebel	• Gouvernemental • Santé • Télécommunications
Denys Normandin Consultant	Denys Normandin	• Commercialisation de l'innovation • Technologies de l'information
Morency société d'avocats	Diane Bellavance	• Droit • Gestion de la propriété intellectuelle
Belhumeur Stratégies d'affaires inc.	Dominic Belhumeur	• Gestion des ventes • Stratégie de développement de marchés
ROBIC, SENCRL	Dominique Pomerleau	• Agent de brevet • Propriété intellectuelle
Groupe MMA	Emmanuel Montini	• Certification, normalisation, réglementation • Coaching de gestion • Commercialisation • Développement de produits • Droit • Gestion de projet • Stratégie d'affaires • Veille technologique
EXR Conseil	Éric Robert	• Financement • Gestion stratégique et financière
Francine Masson	Francine Masson	• Commercialisation • Stratégie d'affaires
CAP PME Inc.	Francis Belzile	• Animation de réflexions stratégiques • Coaching de gestion • Diagnostic • Étude de marché et de faisabilité • Financement • Plan d'affaires • Recherches et analyse d'informations de marché
Béland Stratégies	François Béland	• Stratégie d'affaires
Gesplan	François Roy	• Coaching de gestion

Entreprise	Nom	Spécialités
		• Innovation opérationnelle • Productivité & organisation de production • Stratégie d'affaires
Lx R&D inc.	Geneviève Dutil	• Test et analyse
GN solutions	Gérard Noël	• Développement de produits • RS&DE
Jolicoeur Lacasse Avocats	Isabelle Tremblay	• Droit des agents de marque de commerce
IVANMAR GROUPE CONSEIL INC.	Ivan Marinov	• Entrepôt de données • Intégration et implantation de systèmes • Intelligence d''affaires • Système d''information • Système de gestion intégrée (ERP)
deltaPLUS	Jacques Vidal	• Coaching de gestion • Commercialisation de l'innovation • Financement en capital de risque et de croissance • Marketing de nouveaux produits / innovations (stratégie et accompagnement) • Stratégie d'affaires
RésoPDG	Jean-Guy Frenette	• Coaching de gestion • Ressources humaines • Stratégie d'affaires
Gestion Sympalys inc.	Jean-Pierre Forté	• Propriété intellectuelle
JPD Conseil inc.	Jean-Pierre Dubé	• Développement durable • Innovation opérationnelle • Productivité • Stratégie d'affaires
Angers, De Gagné & associés	Johanne Angers	• Stratégie d'affaires
Innovomax	Josée Courville	• Commercialisation • Stratégie d'affaires • Technologies de l'information
Pro Gestion inc.	Julie Paquin	• Crédit d'impôt à la RS&DE
Linda Lord Consultante inc.	Linda Lord	• Stratégie d'affaires

Entreprise	Nom	Spécialités
		commercialisation de l'innovation
Munger et associés	Line Munger	• Crédit d'impôt à la RS&DE
Louis Belleau Consultants	Louis Belleau	• Crédit d'impôt à la RS&DE
RL Bertrand et associés inc.	Louis Bertrand	• Coaching de gestion • Prix de revient • Redressement
i4b inc.	Louis Fortier	• Financement en capital de risque et de croissance • Marketing de nouveaux produits / innovations (stratégie et accompagnement) • Stratégie d'entreprise
Marin, Montini & Associés, inc.	Louis-Paul Marin	• Certification • Certification, normalisation, réglementation • Homologation • Juridique • Normalisation • Propriété intellectuelle
Eco.Inno.Tech	Luc Morisset	• Gestion de la propriété intellectuelle
LAR - Ressources humaines	Luigi A. Romanelli	• Ressources humaines
Lyne Morin	Lyne Morin	• Stratégie d'affaires
MCC - Marc Chartrand Conseil Inc.	Marc Chartrand	• Production
Cipolla R&D Consultants inc.	Marco Cipolla	• Crédit d'impôt à la RS&DE
MJP Services Conseils	Michel Paradis	• Financement • Stratégie d'affaires
Jolicoeur Lacasse Avocats	Micheline Dessureault	• Droit des agents de marque de commerce
Stratégies Trois-Quatorze	Philippe Bertin	• Propriété intellectuelle
Solutions technologiques Ph. Meloni inc.	Philippe Meloni	• Base de données • Gestion de projet • Veille technologique
Services Précicad	Pierre Dion	• Développement de produits
Consultant Girard, Réal	Réal Girard	• Comptabilité • Financement

Entreprise	Nom	Spécialités
		• Fiscalité • Prix de revient • Réorganisation et redressement d'entreprises
Service d'information industrielle du Québec	Richard Legendre	• Brevet • Marque de commerce • Veille technologique
Soluchem	Robert Toupin	• Dépannage de divers procédés et d'opérations unitaires • Développement de produits • Gestion de projet • Préparation, implantation BPF, formulation de produits
CEIM - Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal	Roger Léonard	• Commercialisation • Stratégie d'affaires
Asselin Bannon Conseils en management stratégique	Ronald Bannon	• Stratégie de développement technologique
iFact Management Consulting inc.	Sabine Kerner	• Commercialisation de l'innovation • Démarrage d'entreprise technologique • Stratégie d'affaires
Metaform Impressions inc.	Sylvain Poirier	• Design industriel • Développement de produits
Gestion Yves Paradis	Yves Paradis	• Gestion des projets de R&D Évaluation diligente pour financement des projets de RS&DE

ANNEXE – D : Impacts fiscaux pour les entreprises

Nouveautés fiscales RS&DE et incitatifs gouvernementaux

Le 7 octobre 2013, le gouvernement du Québec a publié le bulletin d'information (« BI ») 2013-10. Ce BI comprend des modifications législatives qui visent, d'une part, à bonifier le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et transformation (ci-après « CII ») et, d'autre part, à instaurer deux nouveaux crédits d'impôts remboursables. Sauf indication contraire, ces bonifications et ces nouveaux crédits d'impôt visent les PME, soit les sociétés dont le capital versé ainsi que celui de leurs sociétés associées est de moins de 15 millions de dollars. Ces mesures seront toutefois disponibles pour les sociétés dont le capital versé ainsi calculé sera situé entre 15 et 20 millions de dollars. Dans ce cas, l'aide sera proratée.

Par ailleurs, le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (ci-après « MFEQ ») a également annoncé qu'il réduirait de 300 à 200 millions de dollars le seuil des dépenses d'investissement admissibles pour la qualification d'un projet d'investissement au congé fiscal pour les grands projets d'investissement (ci-après « C2i »).

A. Bonifications apportées au CII

Instauré en 2008, le CII permet, sommairement, à une société ou une société de personnes de réclamer un crédit variant de 5 à 40% du coût d'acquisition d'un bien utilisé principalement pour des activités de fabrication ou de transformation de biens destinés à la vente ou à la location (ci-après « F&T »). Le taux du crédit ainsi que le fait qu'il soit remboursable ou non dépend de l'endroit où le bien sera utilisé ainsi que du capital versé mondial consolidé de la société ou de la société de personne. Le CII est disponible jusqu'en 2017 inclusivement.

B. Dans le cadre du BI, le MFEQ a annoncé que le CII serait bonifié de deux manières.

La première bonification vise à majorer le taux de CII par ailleurs applicable de 10 points de pourcentage (10%), portant ainsi le taux à 50% pour certaines régions du Québec. Outre l'exigence quant au capital versé mentionné précédemment, le contribuable devra être une société ou une société de personne manufacturière admissible, soit une société ou une société de personnes dont les traitements et salaires de fabrication et transformation représentent plus de 50% de ces traitements et salaires totaux. Les frais admissibles qui donnent droit à cette majoration sont ceux qui auront été engagés à l'égard d'un bien admissible acquis après le 7 octobre 2013 mais avant le 1er janvier 2018. Ce bien admissible ne devra toutefois pas être un bien acquis conformément à une obligation écrite contractée avant le 8 octobre 2013 ni un bien dont la construction par le contribuable ou pour son compte était commencée le 7 octobre 2013.

La seconde bonification apportée au CII vise à élargir la notion de « bien admissible » afin d'y inclure les biens qui constituent du matériel électronique universel de traitement de l'information, le logiciel d'exploitation y afférent et le matériel accessoire de traitement de l'information utilisés dans le cadre d'activités de F&T. Cette bonification qui, contrairement à la première, ne s'appliquent pas qu'aux PME, vise les biens acquis après le 31 janvier 2011 mais avant le premier janvier 2018. Puisque ce changement législatif a une portée rétroactive, les règles relatives aux délais de production seront assouplies de manière à ce qu'une société ou une société de personne puisse réclamer le CII sur de tels biens en dehors du délai statutaire de 18 mois suivant la fin de son exercice financier. Dans ce cas, la société devra toutefois adresser sa demande à l'Agence du Revenu du Québec au plus tard le 7 avril 2014.

C. Instauration d'un crédit d'impôt remboursable relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activité de fabrication et de transformation par une PME manufacturière québécoise

Un nouveau crédit d'impôt est mis en place par le BI à l'égard des PME manufacturières québécoises qui feront l'acquisition d'un nouveau bâtiment ou qui effectuerons un ajout à un bâtiment existant dans le cadre de l'acquisition de matériel de F&T. Les dépenses relatives à l'acquisition d'un tel bâtiment pourront donner droit à un crédit d'impôt remboursable si la société ou la société de personnes a par ailleurs acquis des biens admissibles au CII pour un montant minimal de 25 000 $. Les dépenses admissibles à ce nouveau crédit seront assujetties à un plafond cumulatif de 150 000 $, lequel devra être partagé entre la société et ses sociétés associées. Les dépenses admissibles qui donneront droit à ce crédit d 'impôt sont celles qui auront été engagées à l'égard d'un bâtiment admissible acquis après le 7 octobre 2013 mais avant le 1er janvier 2018. Ce bâtiment admissible ne devra toutefois pas être un bâtiment acquis conformément à une obligation écrite contractée avant le 8 octobre 2013 ni un bâtiment dont la construction par le contribuable ou pour son compte était commencée le 7 octobre 2013.

Afin de pouvoir se qualifier de bâtiment admissible, celui-ci devra faire partie de la catégorie1, de la catégorie 3 ou de la catégorie 6 de l'annexe B du Règlement sur les impôts ou encore du paragraphe a) du deuxième alinéa de la catégorie 10. Ce bâtiment ou cet ajout devra également être utilisé principalement pour des activités de F&T et ne devra pas avoir été utilisé ni acquis pour être utilisé ou loué de quelque façon que de soit avant son acquisition. Le contribuable devra être une société ou une société de personne manufacturière admissible, soit une société ou une société de personnes dont les traitements et salaires de F&T représentent plus de 50% de ses traitements et salaires totaux.

Le taux du crédit applicable pour les bâtiments admissibles acquis après le 7 octobre 2013 sera déterminé en fonction de l'endroit où le bâtiment sera situé. Pour les bâtiments admissibles situés dans une zone éloignée (l'Abitibi, la Côte-Nord, le Nord du Québec et la Gaspésie), le taux sera de 50%. Pour ceux situés dans la partie Est du Bas-Saint-Laurent, le taux sera de 45% ou de 40% si la société bénéficie du crédit d'impôt pour la création d'emploi dans les régions ressources, dans la Vallée de l'aluminium ou en Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (ci-après « crédits d'impôt pour la création d'emploi »). Pour les bâtiments situés dans une zone intermédiaire (Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, partie Ouest du Bas-St-Laurent et certaines MRC de l'Outaouais et des Laurentides), les taux seront de 35% ou 30% si la société bénéficie du crédit d'impôt pour la création d'emploi. Enfin, pour les autres régions du Québec, le taux sera de 20%. Les territoires qui composeront la zone éloignée, la partie est du Bas-Saint-Laurent et la zone intérimaire seront les mêmes que celles déjà établies par le CII.

La société aura droit à son plein taux si le capital versé de la société et des sociétés auxquelles elle sera associée dans son année d'imposition n'excède pas 15 millions de dollars. Le taux sera réduit linéairement pour atteindre zéro lorsque ce capital versé excédera 20 millions de dollars.

D. Instauration d'un crédit d'impôt remboursable relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières

Reconnaissant que l'intégration des TI dans les processus d'affaires représente un atout important pour développer et soutenir la productivité des PME manufacturières québécoises, le gouvernement du Québec introduit un crédit d'impôt remboursable concernant des dépenses relatives à la fourniture d'un progiciel de gestion admissible. À l'image du crédit relatif aux bâtiments mentionné ci-dessus, ce crédit s'adresse aux sociétés et aux sociétés de personnes dont les traitements et salaires de F&T représentent plus de 50% de ses traitements et salaires totaux.

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 25% sur les dépenses admissibles de contrats d'intégration des TI, lesquelles pourront comprendre jusqu'à 80 % des frais engagés avant le 1er janvier 2018. Pour une société, le montant total de ce crédit est limité à $62 500 ce qui correspond à un plafond cumulatif des dépenses admissibles de 250 000$. La société aura droit à

son plein taux si le capital versé de la société et des sociétés auxquelles elle sera associée dans son année d'imposition n'excède pas 15 millions de dollars. Le taux sera réduit linéairement pour atteindre zéro lorsque ce capital versé excédera 20 millions de dollars.

Pour être admissible un contrat d'intégration de TI admissible devra obtenir une attestation d'Investissement Québec confirmant le contrat satisfait les conditions suivantes : Il est lié à une analyse préliminaire des besoins concernant l'utilisation d'un progiciel de gestion visant à optimiser ses processus d'affaires et l'objet du contrat est l'acquisition ou la location d'un progiciel de gestion admissible. Ainsi, un contrat admissible pourra porter sur l'acquisition, la location et la prestation de services afférents au progiciel de gestion. Dans certains cas, les dépenses associées à l'achat ou la location de matériel informatique nécessaire pourraient aussi être admissibles.

D'après l'Association Québécoise des Technologies (AQT), cette initiative profitera à environ 1000 PME manufacturières en appui à des projets d'implantation de progiciels de gestion totalisant 150 millions de dollars sur quatre ans.

E. Réduction du seuil des dépenses d'investissement pour la qualification d'un projet d'investissement au C2i

Le C2i, qui vise les secteurs de la fabrication, du traitement et de l'hébergement de données, du commerce de gros et de l'entreposage, a été instauré dans le cadre du budget du Québec du 20 novembre 2012. Sommairement, cet incitatif permet à une société qui réalise un grand projet d'investissement au Québec après le 20 novembre 2012 de bénéficier, à certaines conditions, d'un congé d'impôt sur le revenu provenant de ses activités relatives à ce projet et d'un congé de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard de la partie des salaires versés à ses employés attribuable au temps consacré par eux à ces activités. Les projets d'investissement admissibles doivent atteindre et maintenir un seuil minimal d'investissement de 300 millions de dollars et doivent faire l'objet d'une demande initiale déposée au plus tard le 21 novembre 2015 auprès du MFEQ. Ce congé fiscal, d'une durée de 10 ans, ne peut excéder 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles relatives à ce projet.

Dans le cadre du BI, le MFEQ annoncé qu'il réduirait de 300 à 200 millions de dollars le seuil des dépenses d'investissement admissibles pour la qualification d'un projet d'investissement dont la réalisation débutera après le 7 octobre 2013. Cette réduction s'appliquera également à l'égard de la condition de maintien de ce seuil pendant la durée du congé. Ces modifications pourront également s'appliquer, exceptionnellement et sous certaines conditions, à une société qui aura déposé une demande initiale avant le 8 octobre 2013.

ANNEXE E – Projet de démonstration NeoTic (Page suivante)

Dans le cadre des consultations sur la Stratégie numérique du Québec
NÉOTIC « BIG DATA »
Finances et Économie Québec

Des projets « Big Data » à haut niveau d'impact citoyen et économique
Mis à levier par un écosystème d'innovation de classe mondiale par les TIC :
NéoTIC « Big Data »

Projets

- **TIC = solution / levier pour de nombreuses problématiques industrielles et enjeux de société**

- **Puissance TIC = « Big Data » (*Analytique avancée*)**
  - **Aller chercher l'information pertinente dans les données massives**
  - **Créer des applications à fort impact citoyen et économique**

- **Projets NéoTIC « Big Data »**

  - **« Big Data » pour Transport durable et électrification intelligents**
  - **« Big Data » pour Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale**
  - **« Big Data » pour soins de santé personnalisés**
  - **Les centres de données, générateurs de « Big Data »**
  - **Laboratoire du passage au numérique dans les PME**

Transport durable et électrification intelligents

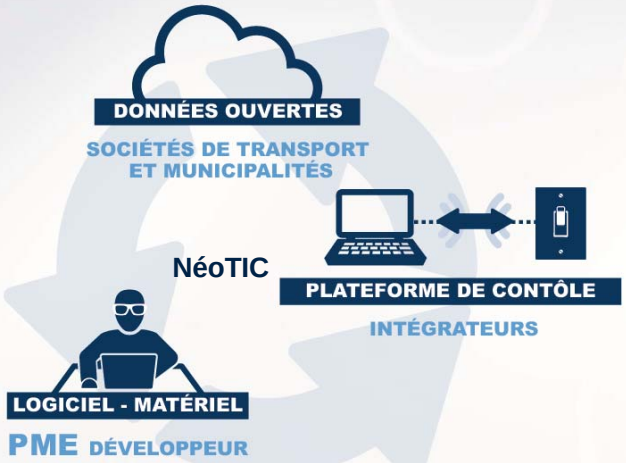

AD Énergie – borne de recharge véhicules électriques
SVLS – Borne BIXI
8D Technologie – Logiciel BIXI
Communauto – location d'auto communautaire
Multiples – censeurs et capteurs urbains
Multiples – signalisation et information
Etc.

NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs et les villes pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée

Exemples de réalisations :

- Stationnement intelligent à localisation et tarification variable
- Aiguillage automatique des grands artères aux heures de pointe
- Allocation/disponibilité en temps réel grâce à l'interconnexion multimodale (métro, train, autobus, vélo, Communauto)
- Optimisation de trajet en temps réel pour les automobilistes
- Tarification variable pour le trafic entrant (type et période)
- Synchronisation automatique des feux de circulation pour le transport en commun
- Système de gestion, de rechange, et de contrôle spécifique au transport électrique

Réduction tangible et calculable des GES

Gouvernance, démocratie citoyenne et identité nationale

NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs, villes et gouvernement pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée

Exemples de réalisations :

- Information sur contrats, projets, procédures, permis, etc.
- Aide à l'identification des fraudes
- Dépôt de requêtes, plaintes, consultations avec analyse multimodale (voix, vidéo, texte) de données non structurées
- Recherche intelligente par sujet pour le gouvernement et les citoyens Portail de consultation citoyenne interactif
- Numérisation des actifs identitaires analogiques
- Réalité augmentée pour diffusion en région

Regain de confiance - Politiques plus arrimées aux besoins

Soins de santé personnalisés

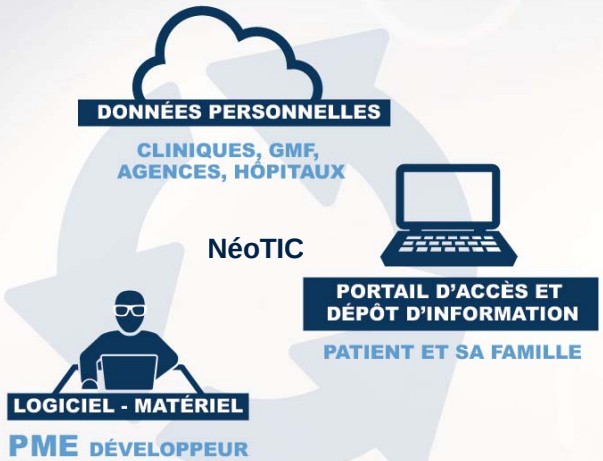

NéoTIC offre la plateforme pour les multiples manufacturiers, développeurs de logiciels, intégrateurs, agences et gouvernement pour collaborer ensemble dans une approche structurée et sécurisée

Exemples de réalisations :

- Dossier patient intégré, accessible par lui et sa famille
- Suivi à distance maladie chronique
- Suivi et personnalisation de la médication
- Suivi à distance de plaies et traitements
- Détection préventive du stress, usage de drogues, problématiques de santé, etc.

Réduction massive des coûts de la santé
Amélioration de la santé et de la qualité de vie des patients

Les centres de données – générateurs «Big Data»

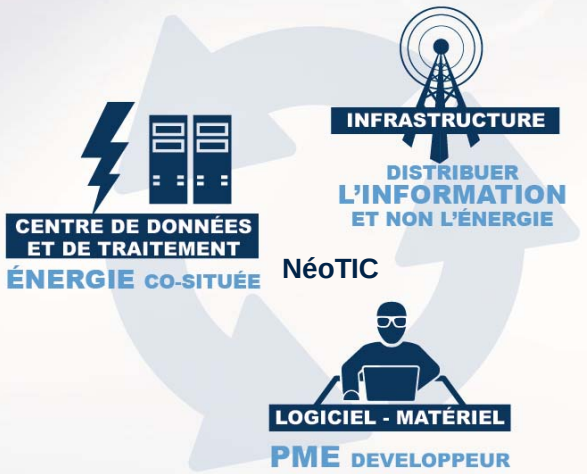

Verdir les TIC

- Fraction de l'énergie si centres de données co-situés
- Première étape vers réseau télécom IP – prochaine génération
- Levier économique pour le déploiement des réseaux large bande (stratégie numérique)

Verdir par les TIC

- Développement économique régional
- Facteur de productivité et réduction de GES transversal
  - Foresterie
  - Mines
  - Transport/logistique

Attraction des Google, Facebook, etc. (crédits carbone)
Réduction des GES

Laboratoire du passage au numérique dans les PME

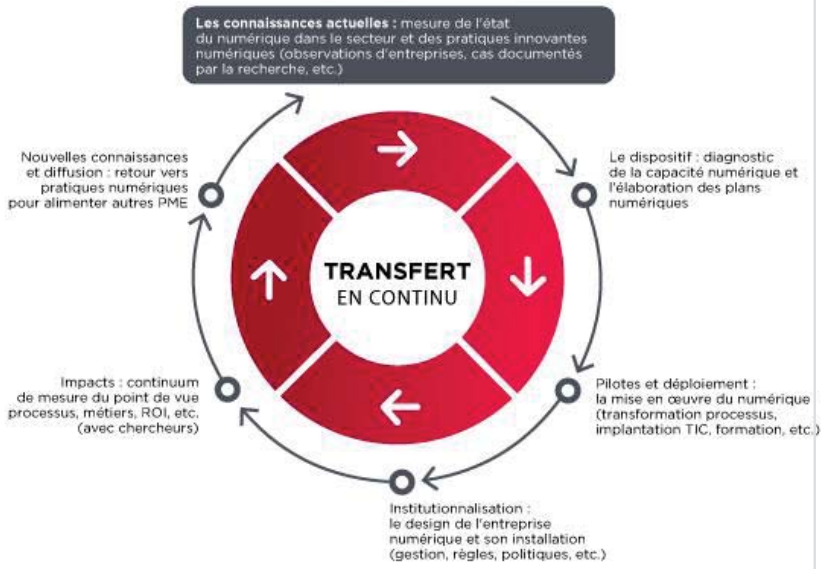

Approche de transfert continu

Dans la chaîne recherche/innovation, on couvre beaucoup de choses dans le modèle du CEFRIO :

- La production de connaissances (volet académique)
- Le prototypage (design d'innovation)
- La mise à l'essai
- Les pilotes
- La gestion du changement
- Le transfert
- L'usage installé dans les modes de fonctionnement de l'entreprise

NéoTIC

- **Le modèle d'écosystème d'innovation par les TIC**
- **Neutre**
- **Pan québécois**
- **Collaboratif :**
  - Universités
  - Centre de recherche appliquée
  - Industrie
  - Gouvernement
  - Citoyen
- **Efficace en transfert et inclusion – PME**
- **Vitrines et infrastructure collaborative fortes**

De la problématique à l'opportunité

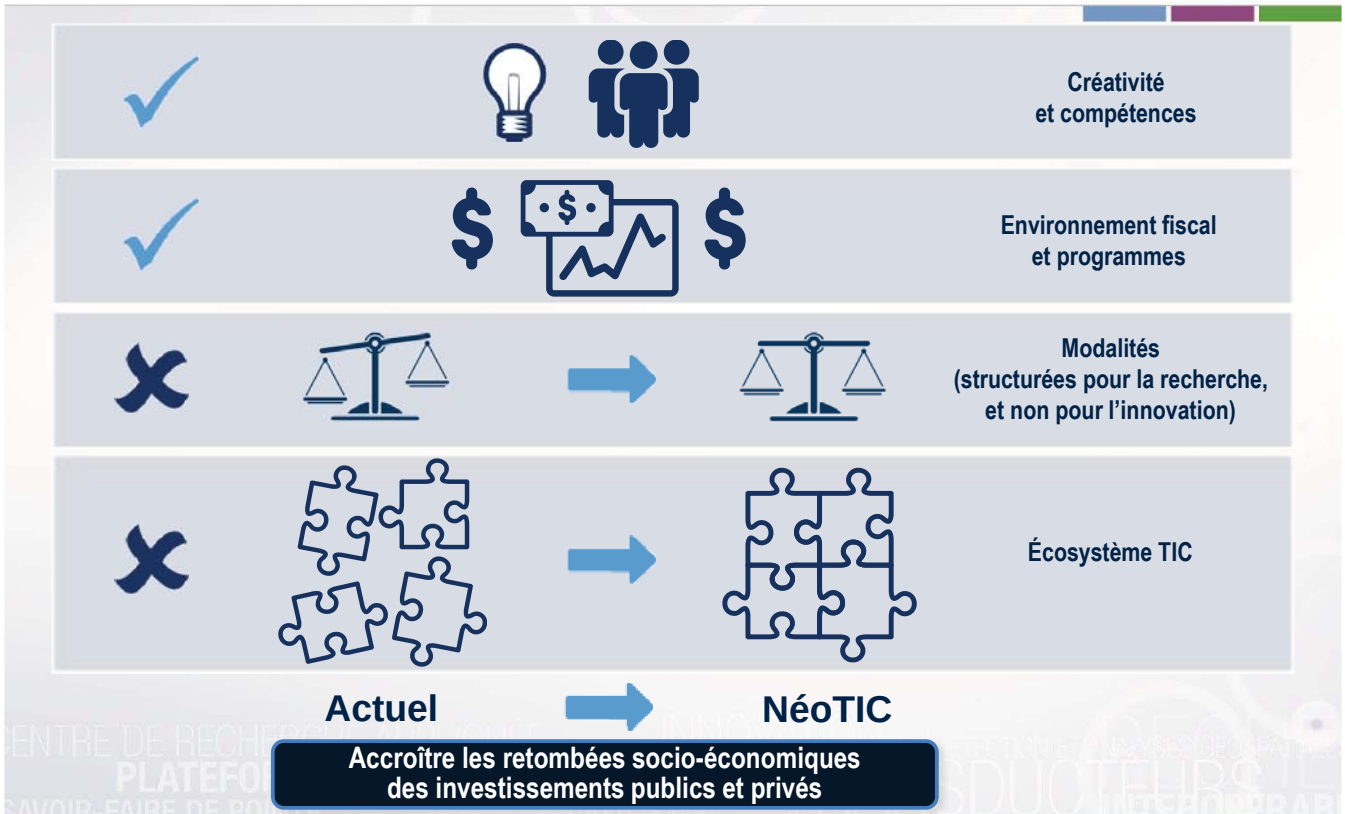

Le modèle d'innovation d'équilibre producteur/utilisateur

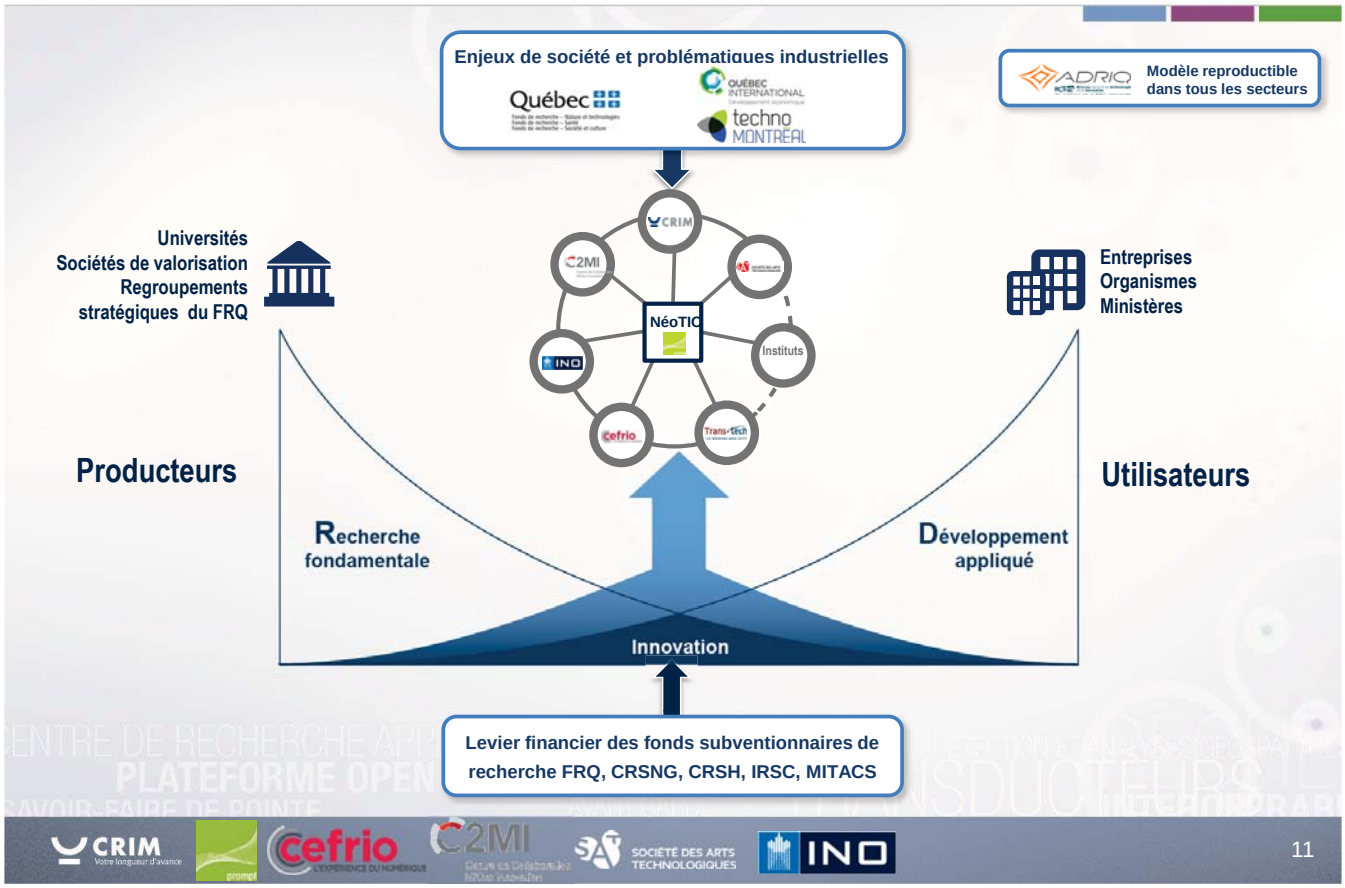

NéoTIC – L'approche

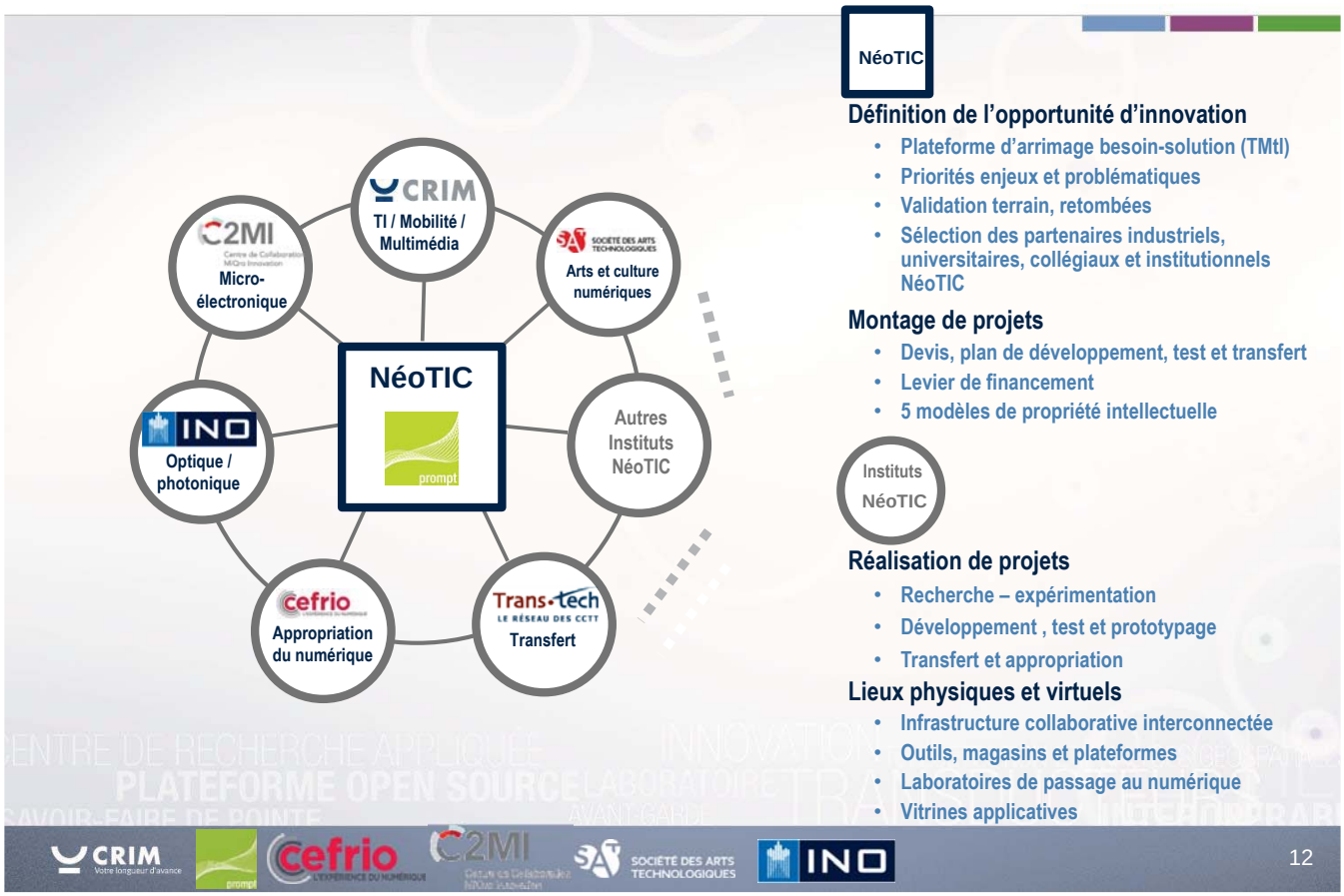

Les ressources – Équipes de projets multidisciplinaires

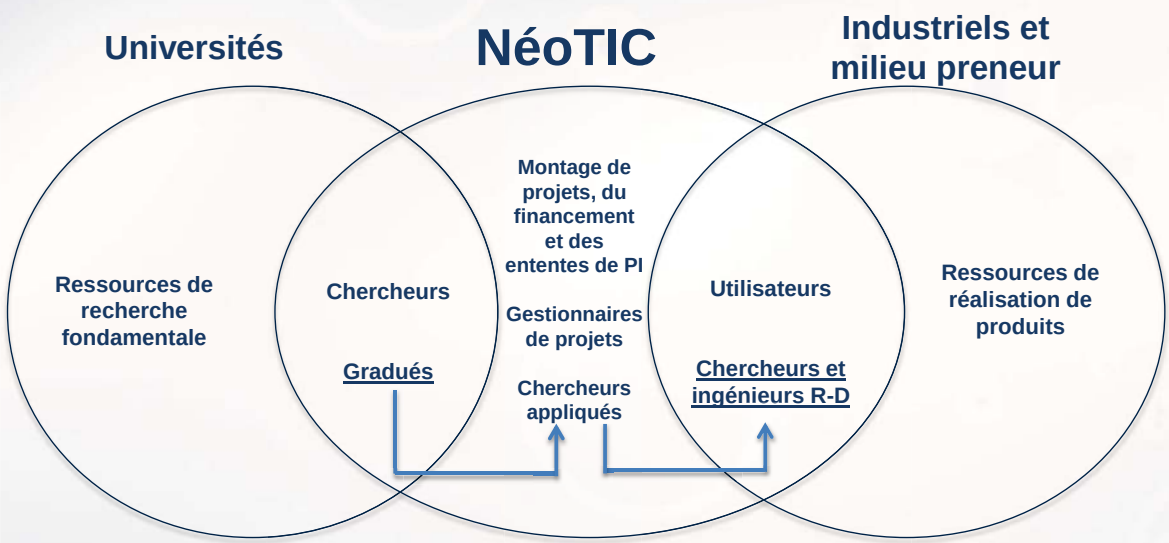

Changer certaines modalités pour supporter le modèle NéoTIC

NéoTIC – Modèles similaires

	Allemagne Fraunhofer	Finlande Strategic Center for Science, Tech & Innovation	Israel National Innovation Center	Alberta Alberta Innovates	Proposition du modèle Québec NéoTIC
Politique nationale de recherche et d'innovation	Forte Arrimée à l'UE Horizon 2020	Forte Arrimée à l'UE Horizon 2020	Très forte Unique	Forte Provinciale	PNRI à venir
Positionnement dans la chaîne de valeur	Recherche appliquée entre université et industrie	Entre université et industrie, mais plus près de l'utilisateur	Extrêmement centré sur les besoins de l'industrie	Recherche appliquée entre universités et industrie	Ensemble de la chaîne d'innovation entre industrie et universités
Type d'organisation	Société d'état 66 instituts par domaine Verticaux de force en matrice	OBNL 6 centres : • Foresterie • TIC • Métallurgie • Santé/bienêtre • Construction durable	Structure privée, orientée transfert à l'industrie Licences, royautés Scientifique en chef = industriel	Agence gouvernementale 4 divisions : • Énergie/Environnement • Bio • Santé • Technologies	Concertation et coordination serrées des OBNL concernés
Services • **Expérimentation, utilisateurs** • **Recherche appliquée** • **Test, proto, transfert** • **Formation** • **Financement**	Non Oui Oui Oui Conseil seulement	Oui Oui – co-création Oui Oui Oui (TEKES)	Oui Oui Oui Oui Oui – VC très actifs	Non Oui Oui Oui Oui	Oui Oui Oui Oui Oui
Volet international	10 instituts implantés à l'international	Limitée	Très forte, mais dans le but d'attirer des centres de recherche étrangers	Multiples ententes	Multiples ententes
Financement	53 % public 35 % undustriel 12 % projet UE et autres	Fonctionnement = public Projets = public, privé, programmes	Privé, mais avec programmes gouvernementaux forts	Fonctionnement = public provincial Projets = privé + programmes provinciaux et fédéraux	Fonctionnement = public provincial Projets = privé + programmes provinciaux et fédéraux

NéoTIC – Levier de financement

Financement de base

- Revenir au financement 2012-2013
- Plus de volume avec les mêmes ressources

Financement de projets

- Tripler le volume 2012-2013
- Québec 6,6 M$/an

Modalités supportant frais indirects et embauche de gradués

Effet de levier de 3,50 $ pour 1,00 $

- Entreprises
- Fédéral

Projets NéoTIC

- 23,1 M$/an

NéoTIC

Opportunités et montage
15 % - 3,4 M$/an

Universités
Réalisation
60 % - 13,9 M$/an

Instituts NéoTIC

Réalisation et transfert
25 % - 5,8 M$/an

Retombées socio-économiques

115 M$

5 pour 1

(Rapport d'évaluation CRIM décembre 2012)

Financement d'infrastructures

- Interconnexion des instituts et des équipements
- Outils et magasin et environnement collaboratif pour développement, test et prototypage
- Vitrines applicatives
- Laboratoire de passage au numérique

6 M$ non récurrent

- Québec 4 M$
- Entreprises 2 M$

NéoTIC – Levier de financement entreprises (suite)

Projets

- Les entreprises ayant mentionner leur intérêt à investir 6,6 M$/an
  - **Mobilité/Télécom : Ericsson, Huawei, InterDigital, Rogers, Bell, TELUS, Vidéotron**
  - **TI : TELUS Santé, CGI, Fujitsu, Google**
  - **Optique/Photonique : Ciena, Teraxion, Exfo**
  - **Microélectronique : IBM, Teledyne-Dalsa, Octasic, ST Micro**
  - **Défense/Sécurité : Thalès, Ultra Électronique**
  - **Industriel : ABB, Siemens, Bombardier**
  - **PME : potentiel de 5 900 entreprises**

Infrastructure

- Les grandes entreprises prêtes à investir 2 M$ au départ (non récurrent)

NéoTIC – Structure de gouvernance des projets

Conventions de financement

- Chacun des organismes demeure indépendant, avec sa propre convention de financement et son conseil d'administration
- Respect des missions de chacune des entités
- « Branding » fort NéoTIC et Instituts NéoTIC

Comité de concertation et de coordination NéoTIC

- Composé des pdg des organismes, d'un représentant sénior du gouvernement, de représentants universitaires, de représentants industriels et autres à déterminer
- Revue des mécanismes de répartition des fonds de projets pour les services rendus par chacun des organismes
- Revue et approbation des projets
- Tableau de bord des retombées

Ententes de service entre les organismes permettant les synergies « back-office »

- Services financiers
- Services informatiques
- Communication

Ententes de service entre les organismes permettant les synergies « front-office »

- Développement des affaires
- Montage de projet
- Développement de partenariats

Résumé des retombées…

POUR LE GOUVERNEMENT

- Modèle d'innovation de classe mondiale, reproductible
- Levier de 23 M$ pour 6,6 M$ de financement de projets NéoTIC
- Retombées de 5 pour 1 sur ces projets, soit 115 M$/an
- Financement de 13,9 M$/an qui retournent aux universités en projets de recherche
- Retombées additionnelles sur les projets traditionnels des Instituts NéoTIC

POUR LES ENTREPRISES ET ORGANISMES

- Accès à peu de frais à une infrastructure et des outils avancés collaboratifs pour la R-D
- Accès à distance pour les PME en région
- Recherche de partenaires et maillage de projets facilités
- Accès rapide et facile aux ressources universitaires
- Ententes de propriété intellectuelle facilitées
- Centre d'expertise pour les programmes et mesures fiscales
- Portail de mise en valeur des actifs des grandes entreprises
- Levier de 3,50 $ par 1 $

POUR LES UNIVERSITÉS, LES SOCIÉTÉS DE VALORISATION, LES REGROUPEMENTS, ET LE FRQ

- Financement de 13,9 M$/an
- Accès à l'ensemble de la chaîne de valeur
- Services d'intégration, de développement, de prototypage et de transfert
- Vitrine technologique et de développement d'affaires
- Valorisation de la propriété intellectuelle

POUR LES GRAPPES, LES REGROUPEMENTS ET LE FRQ

- Priorités sur les problématiques industrielles et les enjeux de société
- Lieu de promotion de l'industrie
- Vitrine pour les missions commerciales, annonces et maillage

ANNEXE F – Recommandations liées aux mesures fiscales

Voici un rappel que l'ADRIQ avait formulé dans son Mémoire déposé le 18 février dernier en réaction au rapport du comité Jenkins. Nous croyons opportun que votre comité révise la pertinence de nos recommandations dans le cadre de ce processus de consultation.

L'ADRIQ croit toujours en l'importance de maintenir en vigueur les 6 recommandations citées dans le rapport Jenkins.

• La recommandation 1 :

Qui vise à créer le Conseil sur la recherche et l'innovation industrielle et qui répond à la préoccupation de l'ADRIQ d'engager et de maintenir un dialogue ouvert et permanent entre les instances gouvernementales qui ont à légiférer et gérer l'application des divers programmes liés à l'innovation.

o L'ADRIQ est disposée à se porter volontaire en tant que membre permanent de ce comité et s'engage à s'investir afin de jouer pleinement son rôle d'organisme unique, ayant une vision globale et actualisée de l'écosystème d'innovation québécois.

• La recommandation 2 :

Qui vise à simplifier la démonstration de conformité des PME au programme afin que celles-ci puissent avoir un accès plus facile aux crédits auxquels elles ont droit.

De plus, l'ADRIQ accueille favorablement qu'il soit envisagé de rendre l'admissibilité plus prévisible et d'améliorer le service d'examen préliminaire sans que ceci ne devienne une nouvelle contrainte obligatoire pour les PME. Cette notion de pré-validation qui est ainsi initiée correspond aux recommandations de l'ADRIQ qui prône une modification de la vision du programme de crédits d'impôt en appliquant une portion de la vérification en début de projets, sans en faire une contrainte supplémentaire d'entrée pour les PME. Ce changement permettra à lui seul de réduire les Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec abus potentiels, d'améliorer la prévisibilité du programme pour les entreprises et de travailler en mode proactif, en contraste avec le mode réactif actuel.

Des gains d'efficacité importants devraient découler de ce nouveau mode de fonctionnement en plus de l'amélioration de la culture organisationnelle en innovation. Cependant, il semble que le comité ait confondu simplification et coupure d'éléments cruciaux. En effet, l'ADRIQ émet un signal d'alarme important en ce qui a trait à limiter le remboursement des crédits d'impôt uniquement à la portion de la main-d'œuvre.

Il nous semble contradictoire de vouloir améliorer la productivité des entreprises canadiennes et de recommander d'éliminer le principal incitatif fiscal actuellement disponible aux entreprises pour leurs dépenses en matériaux et en capital directement reliées à leurs projets d'innovation. Nous croyons que ceci provoquera une baisse significative des investissements en ce sens et accentuera un retard du Canada au niveau de la productivité. Il faut savoir qu'environ 50% de l'ensemble des réclamations de

crédits d'impôt ne sont pas de nature main-d'œuvre. Ceci est donc un signal très négatif qui est donné aux entreprises manufacturières qui se verraient largement désavantagées par un tel changement, s'il survenait.

L 'ADRIQ est d'avis qu'à elle seule, la mise en application de cette recommandation aura sans nul doute un effet déstabilisant non souhaitable dans le contexte actuel. Le secteur manufacturier qui est au cœur du développement de l'innovation de niveau mondial se verrait irrémédiablement amputé d'un incitatif important qui pourrait être très néfaste dans un contexte où il a déjà à rivaliser durement sur l'échiquier mondial. L'effet sur les filiales manufacturières internationales sera tout aussi important.

Il est à noter que l'ADRIQ prône la conservation de la balance entre les mesures d'aide directe et les mesures fiscales. Ces deux types de mesures sont complémentaires et ont des objectifs et des portées très différentes.

Il serait judicieux, tel que nous l'avions précisé dans notre mémoire déposé au comité, de réduire le nombre de programmes d'aide directe et d'ainsi augmenter l'enveloppe de financement accordé à ceux qui ont fait leurs preuves, tels les programmes du PARI et du CRSNG.

De plus, les surplus provenant de l'amélioration de l'efficacité du programme permettraient une augmentation supplémentaire des montants dédiés à l'aide directe.

La réduction des enveloppes de mesures fiscales n'est pas, à notre avis, une voie envisageable car elle va à l'encontre des tendances mondiales.

• La recommandation 5

Qui vise à combler les vides actuels au niveau du financement des entreprises innovantes. La BDC peut effectivement jouer un rôle de premier plan afin de régler les problèmes d'ordre structuraux qui viennent nuire à l'accès au capital de risque.

Ces problématiques sont clairement identifiées dans le mémoire que nous avons déposé en février dernier.

L'ADRIQ salue notamment les initiatives suivantes :

• La recommandation 3

Qui vise à utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement canadien comme levier significatif d'aide à la commercialisation des innovations. L'ADRIQ avait d'ailleurs recommandé dans son mémoire que l'aide fiscale soit étendue à cette portion du cycle d'innovation. Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec .

o Le programme PCCI administré par le BPME et qui est déjà en place peut constituer un excellent point de départ pour amorcer ce virage. Nous incitons le gouvernement fédéral à s'en inspirer afin de stimuler l'achat d'innovations canadiennes auprès de grands donneurs d'ordres privés.

- **La recommandation 6**

Qui vise à améliorer le dialogue et la cohésion avec les autorités provinciales en vue d'harmoniser les programmes et les efforts.

o L'ADRIQ a maintes fois identifié les effets négatifs du manque de cohésion et de concertation et se réjouit donc de cette ouverture.

o Il devient impératif de renforcer le leadership au niveau national/provincial de façon concertée au niveau de l'innovation et ainsi établir des objectifs stratégiques clairs et mesurables qui seraient définis dans une carte routière permettant leur atteinte.

Par exemple, en s'appuyant sur des projets mobilisateurs provinciaux, le Canada pourrait se fixer l'objectif d'occuper une des cinq premières places mondiales au niveau des systèmes de stockage d'énergie électrique d'ici 10 ans.

o L'ADRIQ se propose d'agir comme instrument favorisant cet esprit de coopération qui permettra d'éliminer des duplications et fournira une meilleure coordination, un meilleur leadership et une meilleure complémentarité des efforts.

L'ADRIQ accueille avec prudence :

- **La recommandation 4**

Visant à modifier la structure des instituts constitutifs du CNRC, bien qu'il y ait des modèles du genre au Québec (notamment FP Innovation) :

Des débats ont déjà eu cours au Québec et les acteurs devront être conscients de faire ce changement avec une vision constructive d'agents de changement et avec doigté. Il faut que le gouvernement soit conscient des risques associés à une telle démarche, qui doit tenir compte des aspects propres des secteurs dans lesquels les instituts évoluent et qui pourraient être un facteur déterminant de la vulnérabilité financière des centres, surtout si le changement est exécuté trop rapidement.

Un modèle unique ne peut être déployé sans tenir compte de la capacité d'autofinancement des centres visés.

En résumé, nous sommes très heureux de voir que la notion d'innovation et l'aspect commercialisation des innovations prend la place prépondérante que nous recommandions qu'elle prenne. La communauté de l'innovation s'attend donc à ce que le détail du traitement des programmes suive cette nouvelle direction car elle contraste avec le traitement actuel qui semblait se diriger dans la direction contraire, soit de se diriger vers la recherche de rupture.